

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL
POUR L'ASSAINISSEMENT DE
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

Mise en ligne le 8 novembre 2024

**Délibération n° 2024-113
Séance du 5 novembre 2024**

Subvention à l'Association Française
contre les Myopathies (AFM) dans le
cadre du TÉLÉTHON 2024

Le Conseil d'Administration,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de présentation en date du 24 octobre 2024, par lequel Monsieur le Président lui demande d'approuver le principe et les modalités du soutien logistique du SIAAP à la démarche de ses agents lors du TÉLÉTHON qui se déroulera les 29 et 30 novembre 2024, et la subvention de 10 000 € à l'Association Française contre les Myopathies (AFM),

Après en avoir délibéré

Article 1 : Autorise Monsieur le Président à verser une subvention de 10 000 € à l'AFM dans le cadre du TÉLÉTHON, qui se déroulera les 29 et 30 novembre 2024, et à mettre à la disposition de cette manifestation les moyens matériels nécessaires.

Article 2 : Dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur la section de fonctionnement du budget du syndicat.

Le Président

François-Marie DIDIER

